

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 05/09/2017

Reçu en préfecture le 05/09/2017

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 048-214800914-20170905-2017_18-DE

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 18/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05/09/2017**

**OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE
REVITALISATION ET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
DE MARCHASTEL**

L'an deux mille dix sept et cinq septembre à 10 heures 00 , le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Étaient absents : Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 20 juillet 2017 pour les travaux de révilatisation et d'aménagement du centre Bourg de Marchastel. Ce marché fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Il souligne que la consultation a été établie en vue de la désignation d'une entreprise pour l'unique lot de travaux.

Il expose les principales étapes de la consultation, et notamment la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 20 juillet 2017 au journal d'annonces légales « la lozère nouvelle » ainsi que sur le profil acheteur avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le site AAPC .fr.

Il précise que la remise était fixée au 22 août 2017 à 16 heures.

Il a été procédé à l'ouverture des 4 plis reçus le 25 août 2017 à 11 h.

L'analyse des offres a été faite par la maîtrise d'œuvre selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de la consultation, à savoir : 50% pour le prix, 40 % pour la valeur technique de l'offre et 10 % pour les délais.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de délibérer sur l'attribution du lot au regard des avis émis.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et décide de :

- Attribuer le marché relatif aux travaux de revitalisation et d'aménagement du centre bourg de Marchastel à l'Entreprise MARQUET, pour un montant de 169 372.63 € H.T., comme proposé par le rapport d'analyse du cabinet de Maitrise d'œuvre.
- Notifier le rejet des offres des candidats n'ayant pas été retenus,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

Envoyé en préfecture le 05/09/2017
Reçu en préfecture le 05/09/2017
Affiché le
ID : 048-214800914-20170905-2017_18-DE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents
Fait à MARCHASTEL le 05/09/2017

Le Maire

